

**COMPTE RENDU SEANCE du CONSEIL
MUNICIPAL
22 février 2013**

L'an deux mil treize, le vingt-deux février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 15 février 2013

Présents : MM. GUILLAUME, RONGERE, PIREYRE, CONRAUX, FUSTIER, LAMARTINE, ZYCHLA, REYNARD, Mmes ROUSSET et CASSAGNE.

M. Nicolas ALEXANDRE qui a donné procuration à M. François FUSTIER.

Mme Patricia TENNEREL qui a donné procuration à M. André RONGERE.

M. Michel BARTHELEMY qui a donné procuration à M. Eric PIREYRE

Absent : M. Mathieu CUZIN

Secrétaire de séance : M. Eric PIREYRE

Après lecture, le compte rendu de la séance du 25 janvier 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1 – Projet école :

Monsieur le Maire fait une présentation de l'avant-projet simplifié qui a été étudié en comité de pilotage ce même jour. Il précise que le permis de construire devrait être déposé au cours du mois de mars. Le Conseil Municipal, après quelques demandes de précisions, adhère au projet présenté.

2 – Rythmes scolaires

Monsieur le Maire, suite à l'avis positif émis par le Conseil Municipal lors de sa séance précédente pour ce qui concerne cette réforme, apporte des précisions quant aux incidences d'une mise en place dès 2013. Ce délai ne permet pas d'anticiper une application correcte (manque de moyens financiers, humains et matériels) pour la mise en place d'activités périscolaires qualitatives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de demander le report de la date d'application des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015.

3 – Débat d'orientation Budgétaire

Monsieur le Maire précise que le Débat d'Orientation Budgétaire ne fait pas l'objet d'une délibération mais sa présentation sera transcrite dans le Compte-Rendu de la séance. Une présentation de la commune en quelques chiffres permet de voir l'évolution de la population et l'incidence sur les finances communales.

Le Conseil Municipal a approuvé les orientations pour 2013 dont les actions principales sont :

- Modification du tableau du Personnel
- Fiscalité : maintien des taux
- Réalisation d'une aire de service de camping-cars
- Entretien du patrimoine et pose du 4^{ème} vitrail
- Projet d'école

4 – Centre de Gestion : contrat risques statutaires

Monsieur le Maire donne lecture du projet de renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires par lequel la commune charge le Centre de Gestion de souscrire auprès d'une entreprise agréée une convention (contrats d'assurance) garantissant le remboursement à la commune des frais laissés à sa charges. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour contracter avec le Centre de Gestion.

5 – CAF : fermeture permanence de Billom

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur Jean-Pierre BUCHE, Conseiller Général, par laquelle ce dernier l'alerte sur le projet de la CAF de fermer certaines de ses permanences dans le Puy-de-Dôme dont celle de Billom. Compte tenu du nombre de dossiers toujours croissant traités par cette permanence (emploi, logement, précarité), le Conseil Municipal, à l'unanimité, apporte son appui à la démarche du Conseil Général afin d'obtenir l'arrêt de cette procédure et saisira le directeur de la C.A.F.

6 – Télétransmission des actes budgétaires : signature d'un avenant à la convention

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant relatif à la télétransmission des documents budgétaires (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif...) comme le sont actuellement les délibérations et arrêtés. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cet avenant.

7 – Questions diverses :

Commission intercommunale des impôts directs : Le Conseil Municipal désigne Mmes Michelle ROUSSET et Brigitte GUILLAUME comme personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires et commissaires suppléantes à cette commission.

Réforme du mode de scrutin pour les élections municipales : projet d'abaissement de 3500 à 500 habitants du seuil de scrutin de liste.

Info Montmorin : parution fin avril

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30